

PLAN LOCAL D'URBANISME

Acte publié le : 05/11/2025
Envoyé en Préfecture le : 05/11/2025 05/11/2025
Reçu Préfecture le : 05/11/2025
Identifiant de télétransmission :
035-213502883-20251104-75701-DE-1-1



SOMMAIRE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Approbation du Plan Local d'Urbanisme lors du
Conseil municipal du 4 novembre 2025

VILLE DE
Saint-malo

Sommaire des pièces du Plan Local d'Urbanisme

1. RAPPORT DE PRESENTATION

- Préambule
- Tome 1 : Diagnostic territorial
- Tome 2 : Analyse de la consommation des sols et capacité de densification et de mutation des espaces bâtis
- Tome 3 : Justifications des choix retenus
- Tome 4 : Évaluation environnementale
- Tome 5 : Résumé non technique

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

- PADD

3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

3.1 OAP sectorielles :

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 1. La Balue | 8. Rothéneuf |
| 2. Aristide Briand | 9. La Houssaye |
| 3. Marville | 10. Montagne Saint-Joseph |
| 4. Triquerville-Antilles | 11. Campus II |
| 5. Gambetta | 12. Château Malo |
| 6. Général de Gaulle | 13. Port |
| 7. Ecoquartier Lorette | |

3.2 OAP thématique :

- *OAP Trame Verte et Bleue*

4. REGLEMENT

4.1 Règlement écrit

- 4.1.1 Règlement écrit (toutes zones)
- 4.1.2 Annexes
 - *Règlements des zones UM (UM1, UM2, UM3, UM4)*
 - *Cahier des prescriptions patrimoniales*
 - *Inventaire du patrimoine bâti protégé*
 - *Liste des emplacements réservés*
 - *Liste des bâtiments pouvant changer de destination*
 - *Liste des cônes de vue*

4.2 Règlement graphique

- 4.2.1 Planches graphiques 10 000° + 2 500°
- 4.2.2 Annexes
 - *Plans masse des zones UM (UM1, UM2, UM3, UM4)*
 - *Carte des gradations et typologies des éléments de patrimoine bâti protégés*
 - *Carte servitude de mixité sociale, secteurs et linéaires commerciaux*
 - *Carte des bâtiments susceptibles de changer de destination en zones A et N*

5. ANNEXES

5.0 Liste des annexes

5.1 Servitudes d'Utilité Publique

- 5.1.1 Liste des Servitudes d'Utilité Publique
- 5.1.2 Planches graphiques des Servitudes d'Utilité Publique
- 5.1.3 Servitude de protection des Monuments Historiques (AC 1)
- 5.1.4 Servitude de protection des sites inscrits et classés (AC 2)
- 5.1.5 Sites Patrimoniaux Remarquables (ex ZPPAUP) (AC 4)
- 5.1.6 Servitude de passage des piétons sur le littoral (EL 9)
- 5.1.7 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz (I 1) et Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz (I 3)
- 5.1.8 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I 4)
- 5.1.9 Plan de Prévention des Risques de submersion marine (PPRSM) (PM 1)
- 5.1.10 Servitude Société Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC) (PM 2)
- 5.1.11 Servitudes de protection du domaine public ferroviaire (T1)
- 5.1.12 Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles ou les perturbations électromagnétiques (PT1 et PT2)
- 5.1.13 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (T 7)
- 5.1.14 Routes départementales traversant la commune faisant l'objet de plans d'alignement

5.2 Annexes Sanitaires

- 5.2.1 Plans des réseaux
 - *Plan du réseau d'Eaux Usées (EU)*
 - *Plan du réseau d'Eaux Pluviales (EP)*
 - *Plans du réseau Adduction en Eau Potable (Aep)*
 - *Plan de la couverture incendie*
- 5.2.2 Eaux et assainissement
 - *Rapport sur les annexes sanitaires*
 - *Schéma directeur d'assainissement des eaux usées*
 - *Règlement de l'Assainissement Collectif*
 - *Règlement de l'Assainissement Non Collectif (ANC)*
 - *Schéma directeur RME et notice de l'eau potable*
 - *Notice du Zonage Eaux Pluviales de Saint-Malo*
- 5.2.3 Collecte et traitement des déchets
 - *Règlement de collecte des déchets*
 - *Notice de la gestion des déchets*
 - *Rapports d'activité et plaquettes sur les consignes de tri*
 - *Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de SAINT-MALO AGGLOMERATION adopté le 4 novembre 2024*
 - *Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion des biodéchets*
 - *Synthèse du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de SMA 2024-2030*
 - *Rapport du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés*
 - *Livret de fiches action du programme local de prévention des déchets*

5.3 Autres annexes informatives réglementaires

5.3.1 Planches graphiques des autres annexes informatives réglementaires

5.3.2 Annexes liées au Code de l'environnement

- *Sites Natura 2000*

- *ZNIEFF*

5.3.3 Délibérations soumettant certains travaux à autorisation

- *Clôtures*

- *Démolition*

- *Ravalement*

5.3.4 Règlement Local de Publicité

5.3.5 Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat

5.3.6 Servitude relative au classement sonore des infrastructures terrestres

5.3.7 Secteurs d'Information sur les Sols

5.3.8 Zones de Présomption de Prescriptions Archéologiques

5.4 Autres Annexes informatives

5.4.1 Guide des bonnes pratiques

5.4.2 Plan de mise en accessibilité de la voirie

5.4.3 Plan Biodiversité

5.4.4 Plan de végétalisation

5.4.5 Stratégie foncière économique de SAINT-MALO AGGLOMERATION publiée le 7 février 2025

5.4.6 Liste des plantes vasculaires invasives de Bretagne du Conservatoire botanique national de Brest

5.4.7 Plantes allergisantes, le guide de la végétation

5.4.8 Liste des plantes allergisantes

5.4.9 Note de synthèse sur l'inventaire des zones humides et des cours d'eau